



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2021

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 16 novembre 2021

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 à 20 Heures 30

salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- Avis consultatif sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire à PLAISANCE suite à enquête publique,
- Renouvellement Contrats CNP 2022,
- Recensement population 2022 : Création emploi temporaire agent recenseur et fixation de sa rémunération,
- SDE 24 : Convention renouvellement adhésion PAQUET ENERGIES CLIMAT 2021-2023,
- Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Coteaux Pourpres : Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant,
- Présentation et Adoption du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du SPANC exercice 2020,
- Virements de crédits,
- Classement d'une portion de Chemin Rural en Voie Communale.

Questions diverses.

Le Maire,
CHAPOTARD Christine.



L'an **DEUX MILLE VINGT et UN**, le **VINGT QUATRE** du mois de **NOVEMBRE** à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 16 novembre 2021 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, et en respect des normes gouvernementales relatives à la lutte contre l'épidémie de COVID-19, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **10**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes PROU, ROUCHON.

MM. De MONTBRON, LONGUET, SICOT.

Absente excusée : Mme CAILLARD

Procuration : Mme CAILLARD à M. PACE

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 septembre 2021.
M. de MONTBRON signale qu'il a été omis dans la liste des présents.

Délibérations

- ✓ Avis consultatif sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire à PLAISANCE suite à enquête publique
- ✓ Renouvellement Contrats CNP 2022
- ✓ Recensement population 2022 : Création emploi temporaire agent recenseur et fixation de sa rémunération
- ✓ SDE 24 : Convention renouvellement adhésion PAQUET ENERGIE CLIMAT 2021-2023
- ✓ Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Coteaux Pourpres : Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant
- ✓ Présentation et Adoption du Rapport relatif au prix et à la Qualité du SPANC exercice 2020
- ✓ Virements de crédits
- ✓ Classement d'une portion de Chemin Rural en Voie Communale

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2021/37 Avis consultatif sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire à PLAISANCE suite à enquête publique

La société Calcaires et Diorite du Périgord, filiale de la S.A. Carrières de Thiviers, demande l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de Plaisance.

L'exploitation de la carrière couvre actuellement un ensemble d'un seul tenant d'environ 15,8 ha, séparé du secteur des infrastructures par la voie communale n° 201.

Ce secteur, dont l'exploitation est en grande partie achevée, est pour partie en cours de réaménagement. Le renouvellement de l'ensemble de ce secteur est prévu, de façon à permettre l'achèvement des travaux d'exploitation et de remise en état.

La poursuite des travaux portera sur un secteur d'extension de 2,4 ha situé à l'Est de l'exploitation actuelle, de l'autre côté de la VC n° 201, au nord du secteur des infrastructures.

Le Conseil Municipal est sollicité par le Préfet de la Dordogne pour avis sur ce projet, objet de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre 2021 au 19 novembre 2021 inclus.

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis.

Les élus demandent qu'une attention particulière soit apportée sur l'impact pour les riverains tant au niveau des vibrations, du bruit et des poussières.

VOTANTS : 10 dont 1 procuration	Pour : 06	Contre : 0	Abstentions : 4
--	------------------	-------------------	------------------------

2021/38 Renouvellement Contrats CNP 2022

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'assurance et de sécurité sociale contracté auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance. Il couvre les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC ou à la CNRACL.

Les risques couverts sont les suivants : décès, maladie ou accident de la vie privée, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

La couverture s'exerce après une période de carence fixée à 15 jours, et s'élève à 90% du traitement brut de l'agent, augmenté d'une éventuelle NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La cotisation s'élève à **6,10 %** de la masse salariale. Madame le Maire précise que le montant de la cotisation due par la commune en 2021 est de 3121 €.

Pour information, en raison des congés pour maladie de nos employés, la CNP a versé à ce jour, 13 430 € à la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce renouvellement.

VOTANTS : 10 dont 1 procuration	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2021/39 Recensement population 2022 : Création emploi temporaire agent recenseur et fixation de sa rémunération

En vue du prochain recensement (entre le 20/01/2022 et le 19/02/2022), il est nécessaire de créer un cadre d'emploi temporaire d'un mois pour cette mission et d'en fixer la rémunération.

L'état verse une indemnité de rémunération d'un montant de 912 € à la collectivité. Au vu du temps nécessaire à la réalisation de ce recensement, Madame le maire propose de fixer la rémunération à 2500 € brut. Il est à noter que cette rémunération inclut les frais d'utilisation du véhicule personnel de l'agent recenseur.

Le recensement via internet est privilégié. En cas de non possibilité, les personnes concernées seront convoquées à la mairie, les recenseurs ne pouvant pénétrer dans les logements à cause de la crise sanitaire.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver ce recrutement et ce niveau de rémunération

VOTANTS : 10 dont 1 procuration	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2021/40 SDE 24 : Convention renouvellement adhésion PAQUET ENERGIE CLIMAT 2021-2023

Madame le Maire synthétise cette convention au Conseil municipal. Elle rappelle que les EPCI sont pleinement impliqués dans la transition énergétique, et que dans ce cadre le SDE24 a mis en place un service de conseil et d'aide à destination des communes et des EPCI.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 100 €.

Madame le Maire invite le Conseil à approuver cette adhésion.

VOTANTS : 10 dont 1 procuration	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2021/41 SDE 24 : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Coteaux Pourpres : Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Madame le Maire informe le Conseil que le syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) *Coteaux Pourpres* est créé par fusion des SMAEP *Dordogne Pourpre* et *Coteaux Sud Bergeracois*.

MM. FRICOT et LONGUET remarquent que l'arrêté préfectoral acte la création au 1^{er} janvier 2022, alors que les statuts de ce nouveau syndicat font état d'une création au 1^{er} janvier 2021.

M. LONGUET se propose en tant que délégué titulaire.

Mme CHAPOTARD se propose en tant que déléguée suppléante.

Aucun membre du Conseil ne demandant le vote à bulletin secret, le scrutin se déroule à main levée.

Madame le Maire invite le Conseil à procéder au vote :

- **M. LONGUET Pascal est élu Délégué titulaire : 10 voix**
- **Mme CHAPOTARD est élue déléguée suppléante : 10 voix**

2021/42 Présentation et Adoption du Rapport relatif au prix et à la Qualité du SPANC exercice 2020

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document sera disponible pour consultation en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce rapport annuel du SPANC.

VOTANTS : 10 dont 1 procuration Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2021/43 et 44 Virement de crédits

Madame le Maire précise au Conseil municipal que ce virements de crédits consiste à opérer des mouvements financiers d'articles comptables à articles comptables, de manière à ce que le budget d'exécution de la commune corresponde à la réalité. En effet, il peut exister des distorsions entre le budget prévisionnel et son exécution.

Puis Madame le Maire donne le détail des mouvements opérés.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	32990.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	82.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		11134.00
70311	Concessions cimetières (produit net)		450.00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab		19781.00
74718	Autres participations Etat		87.00
7488	Autres attributions et participations		300.00
7718	Autres produits except. opérat° gestion		1320.00
TOTAL :		33072.00	33072.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 10	Réseaux de voirie	9467.00	
10222	FCTVA		4364.00
1323 - 10	Subv. non transf. Départements		-3300.00
1342 - 10	Amendes de police non transférable sur travaux de voirie		8403.00
TOTAL :		9467.00	9467.00
TOTAL :		42539.00	42539.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce virement de crédits.

VOTANTS : 10 dont 1 procuration Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2021/45 Classement d'une portion de Chemin Rural en Voie Communale

Madame le Maire explique au Conseil que ce classement en voie communale est consécutif au revêtement du chemin rural. Ce classement aura pour conséquence d'augmenter la dotation voirie de la Commune.

Ce classement concerne une portion de 455 mètres linéaires de la Route de Marquant, voie communale n°222.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce classement.

VOTANTS : 10 dont 1 procuration	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

- ✓ Il a été signalé à M. PACE, que suite à la mise en place du Point d'Apport Volontaire à Falguyrat, la sortie de cette voie sur la D15 sans signalisation de *stop* ou de *cédez-le-passage* présente un danger du fait de l'augmentation de la fréquentation.
- ✓ Au vue du redémarrage de la pandémie, M. PACE demande si de nouvelles instructions préfectorales ont été communiquées. Madame CHAPOTARD donne lecture de la dernière lettre d'information préfectorale consacrée en partie à ce sujet.
- ✓ M. LONGUET évoque les possibilités d'installer un columbarium aux cimetières de Mandacou et de Falguyrat. Une première étude sommaire au cimetière de Mandacou fait apparaître un manque de place.
Une étude plus précise va être entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05